

Pompign'ACTES, les 3-4 AVRIL 2010

REGLEMENT

Article 1.

Dans le cadre de la Journée Mondiale du Théâtre, avec le soutien de la Municipalité de Pompignac et de l'U.R.A. de la FNCTA, la Compagnie de la Laurence organise à Pompignac (33), un **festival de théâtre amateur** les 3 et 4 avril 2010.

Article 2.

Ce festival est ouvert à **toutes les troupes amateurs**, jeunes, enfants, adultes. Une troupe est constituée d'au moins deux comédiens. Les troupes de jeunes sont prioritaires dans la mesure où elles respectent les conditions de l'article 3.

Article 3.

Le festival a pour but de favoriser les **échanges** entre les troupes et leur public. Pour cela chaque troupe s'engage à être présente sur le festival au minimum 3 demi-journées et à assister à tous les spectacles de cette période. Le non respect de cet engagement remettra en question l'acceptation de la troupe aux sélections ultérieures.

Article 4.

Diverses formes d'expression sont acceptées : pièce, extrait de pièce, théâtre musical, sketches, conte, mime, théâtre de rue, etc...

Article 5.

a - Le spectacle proposé devra être tout public.

b - La durée d'un spectacle abouti (déjà joué) ne devra pas dépasser 60 minutes.

c - La durée d'un spectacle en « gestation » ou « en chantier » n'excèdera pas 30 minutes.

D - Le jury se réserve le droit de sélectionner une pièce d'une durée supérieure si elle permet d'enrichir la variété des spectacles proposés.

Article 6.

Seuls les dossiers complets **reçus avant le 31 décembre 2009** seront pris en compte. La date d'envoi sera prépondérante lors de la sélection, le cachet de la poste faisant foi. Les éléments constitutifs des dossiers ne seront pas restitués à l'exception du chèque des troupes dont la candidature ne sera pas retenue.

Article 7.

a - La durée de montage des décors et réglage des éclairages sera de 20 minutes maximum.

b - La durée de démontage sera de 10 minutes maximum.

Le public est invité à évacuer la salle à chaque entracte.

Les portes d'accès à la salle de spectacle sont fermées au début de chaque prestation.

Article 8.

Les décors, prévus allégés, sont installés exclusivement par les membres de la troupe. Aucun stockage n'est autorisé sur place.

Article 9.

La fiche technique est jointe en annexe. Le plan de feux devra impérativement en tenir compte. A défaut, le plein feu et les réglages en place seront conservés.

Article 10.

Chaque troupe participante devra être assurée individuellement. La Compagnie de la Laurence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents, vols, dégradations qui auraient lieu durant le festival.

Article 11.

Une participation aux frais est demandée : 5 euros par comédien distribué, plus 2 techniciens et 1 metteur en scène/animateur à ce même tarif pour chaque troupe. Cette participation donne droit à l'accès gratuit aux animations et spectacles de tout le week-end.

Article 12.

Il n'y aura pas de défraiement. Les droits d'auteurs sont pris en charge par la Compagnie de la Laurence **sous réserve de production de l'autorisation SACD lors de l'inscription**. Dans le cas contraire, un forfait de 30 euros sera demandé par une pièce non exonérée.

Article 13.

Les jeunes comédiens des troupes les plus éloignées auront la possibilité d'être hébergés gratuitement pour la nuit du samedi au dimanche, *dans la limite des places disponibles*, chez les membres et sympathisants de notre association. La priorité pour l'hébergement sera donnée aux troupes de jeunes de moins de 25 ans les plus éloignées **en fonction de la durée de leur présence annoncée durant le week-end (au moins une journée et demie sur site) et lors de la sélection précédente**.

Pompign'ACTES, les 3-4 AVRIL 2010

FICHE TECHNIQUE

SALLE POLYVALENTE DE 250 PLACES ASSISES

SCENE

Plateau de 10,4 m x 8,10 m - Ouverture de scène : 8,7 m - avant-scène : 2,20 m

Profondeur entre le rideau de salle et le rideau de fond : 5,9 m

Rideaux de fond et latéraux noirs

- très peu de dégagements à jardin et à cour.

- petit passage (0,6m) derrière le rideau de fond pour aller de cour à jardin

Accès par :

- escalier non fixe, rampe à droite allant de la salle à l'avant-scène située habituellement à jardin mais pouvant être installé à l'emplacement de votre choix

- escalier fixe, allant des coulisses à la scène, situé à cour. Voir plan de scène.

ECLAIRAGES

TABLE

Table 24 circuits (3 kW par circuit) - 2 préparations : A et B

Marque ADB - BOLERO 24

Avec :

- Commande master général
- Commande master A
- Commande master B
- Bouton flash

PROJECTEURS

Fixes sur portique dans la salle :

2 PC de 2000W (bleu clair), 4 PC 1000W (ambre), 3 PC 1000W (blanc) pour la face.

Réglables sur grill au dessus de la scène pendant les changements de décors :

10 PC de 1000W, 6 PAR64 de 1000W et 2 Horiziodes 1000W

2 découpes 1000W à utiliser uniquement depuis le fond de salle ou sur le grill

** En option : Sur pieds dans la salle, réglables pendant les changements de décors :
2 PC 1000W à cour et 2 PC 1000W à jardin*

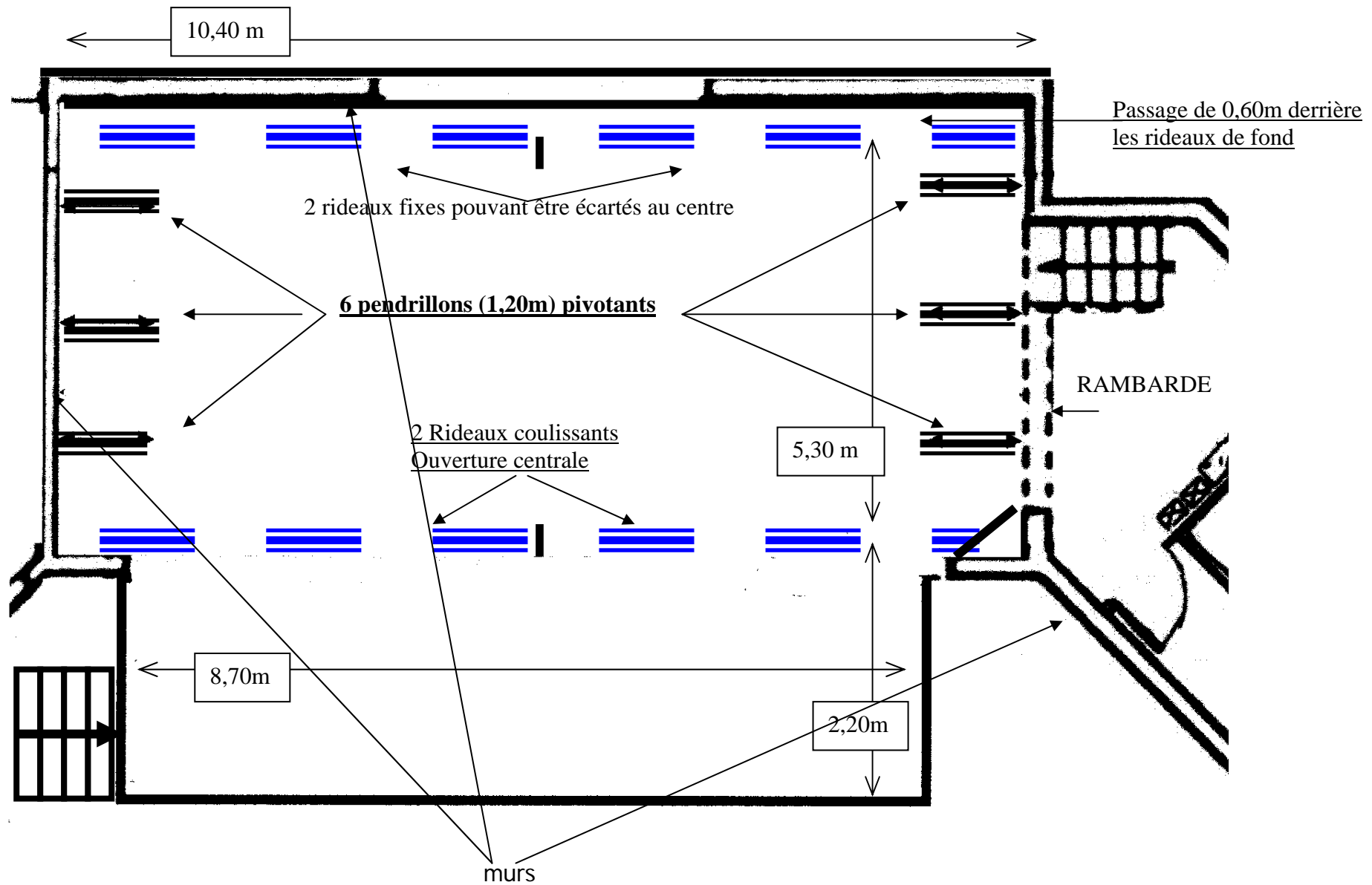
SONORISATION

1 Table de mixage 12 voies mono

2 Platines CD

1 Micro filaire - 2 Micros HF main ou cravate

(*) Matériel loué uniquement en fonction des plans de feu reçus à la date de la sélection



PLAN DE SCENE et CAGE DE SCENE – salle Polyvalente de POMPIGNAC

Compagnie de la Laurence 45 Hameau de la Laurence 33370 POMPIGNAC